

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 23/011/2009 – ÉFAI

11 juin 2009

Action complémentaire sur l'AU 99/09 (ASA 23/006/2009, 9 avril 2009) – Craintes d'expulsion forcée / Préoccupations d'ordre médical

CAMBODGE

Environ 32 familles vivant à Borei Keila, un quartier de Phnom Penh

Les autorités municipales de Phnom Penh ont indiqué cette semaine que les familles vivant à Borei Keila seraient expulsées de force au cours des prochains jours. Environ 32 familles touchées par le VIH/sida ont protesté contre leur réinstallation planifiée à 20 kilomètres de la capitale, sur un site où elles n'auraient aucun moyen de gagner leur vie, ne pourraient plus bénéficier de soins médicaux et seraient privées des services de base.

Dans chacune de ces familles, au moins une personne a besoin d'un traitement antirétroviral et de soins pour des maladies liées au sida. Il n'y a pas de services de santé sur le site de réinstallation proposé, situé à Tuol Sambo (district de Dangkor), ni à proximité. Les coûts de transport induits par la poursuite du traitement antirétroviral et l'accès aux soins médicaux seraient prohibitifs. Par ailleurs, ces personnes seraient réellement privées de leur moyen de subsistance car elles ne pourraient pas payer le trajet jusqu'au marché proche de Borei Keila, où la plupart gagnent leur vie en travaillant comme chiffonniers ou porteurs.

La situation de ces familles n'a pas été étudiée en vue de l'attribution éventuelle de logements neufs actuellement en construction à Borei Keila, bien qu'elles vivent depuis suffisamment longtemps dans ce quartier pour y avoir droit. Néanmoins, il y a deux semaines environ, les autorités locales ont indiqué aux représentants des habitants du quartier que 11 des 32 familles pourraient bénéficier d'un appartement neuf sur ce site. Cette information n'a pas été confirmée par la municipalité et demeure incertaine.

Les logements du Tuol Sambo, faits de feuilles de métal vertes, ne ressemblent pas aux autres logements existant dans les environs, et les habitants des villages voisins appellent cet endroit le « *village du sida* ». Les familles concernées, dont la plupart vivent dans une grande pauvreté, craignent fortement d'être confrontées à une stigmatisation et une discrimination liées à leur séropositivité. L'espace de vie n'est pas suffisant pour une famille moyenne et les bâtiments sont trop proches les uns des autres pour assurer la sécurité et permettre la circulation de l'air. Par ailleurs, le site proposé ne dispose pas d'approvisionnement en eau saine et en électricité, ni d'installations sanitaires. De telles conditions comporteraient de sérieux risques en termes de maladies opportunistes.

En 2007, la municipalité de Phnom Penh a réinstallé ces familles dans les « *maisons vertes* », des abris temporaires où les conditions de vie sont épouvantables, afin d'ouvrir la voie à la construction d'un certain nombre de logements résidentiels à étages. Ces familles pensent qu'en raison de leur séropositivité les autorités établissent une discrimination à leur encontre en les expulsant de force, au lieu d'étudier leur situation afin de déterminer si elles peuvent prétendre à des appartements dans les bâtiments neufs.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En 2008, Amnesty International a reçu des informations au sujet d'environ 27 expulsions forcées qui concernaient, selon les estimations, 23 000 personnes. À la connaissance de l'organisation, quelque 150 000 Cambodgiens vivent sous la menace d'être expulsés de force de leur logement en raison de conflits fonciers, de confiscations de terres, de projets agro-industriels et d'opérations d'urbanisme. On estime que

70 000 d'entre eux vivent à Phnom Penh.

La prévalence du VIH serait en baisse au Cambodge ; elle serait passée de 1,2 % de la population adulte âgée de quinze à quarante-neuf ans à 0,9 % en juin 2007, selon le Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Le nombre d'adultes infectés par le VIH est évalué à 67 200 et le nombre d'enfants à 3 800.

En tant que partie au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et à d'autres traités internationaux relatifs aux droits humains interdisant les expulsions forcées et les atteintes aux droits humains qui y sont liées, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), le Cambodge a l'obligation de mettre fin aux expulsions forcées et de protéger la population de ce type d'atteintes.

Par « *expulsion forcée* », on entend une expulsion menée sans préavis adéquat, sans consultation des personnes concernées, sans garanties juridiques et sans mesures de relogement dans des conditions satisfaisantes. Qu'elle soit propriétaire, locataire ou occupant illégal, chaque personne a droit à un certain degré de sécurité qui garantit la protection légale contre l'expulsion, le harcèlement ou autres menaces.

Le Cambodge est également tenu de veiller à ce que tous ses citoyens puissent bénéficier de soins médicaux adaptés à leur état, notamment à ce que les personnes infectées par le VIH/sida puissent recevoir un traitement. Les Directives internationales concernant le VIH/sida et les droits de l'homme exhortent également les États à permettre un accès universel aux biens, services et informations liés au VIH, et à faire en sorte qu'ils soient « *non seulement disponibles, acceptables et de bonne qualité, mais aussi physiquement accessibles et abordables pour tous* » (traduction non officielle).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en français, en khmer ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé à l'idée que 32 familles touchées par le VIH/sida à Borei Keila (Phnom Penh) risquent d'être expulsées de force vers un site de réinstallation sans eau saine, sans installations sanitaires, sans électricité ni services de santé ;
- appelez les autorités à protéger ces 32 familles de l'expulsion forcée et à confirmer si certaines d'entre elles peuvent effectivement bénéficier d'appartements dans les nouveaux immeubles qui sont actuellement en construction dans le cadre de l'accord de partage des terrains de 2003 ;
- demandez aux autorités de fournir une solution de relogement adaptée et de garantir la sécurité de l'occupation à ceux qui ne pourraient pas prétendre à ces appartements, en prévoyant l'accès à des services de santé pour la poursuite du traitement antirétroviral et des soins pour les pathologies liées au VIH/sida et les infections opportunistes ;
- priez-les de veiller à ce que ces familles ne soient pas victimes de discrimination en raison de leur état de santé, ni dans le processus d'examen de leur situation pour l'attribution éventuelle d'un logement à Borei Keila, ni dans la proposition d'une solution de relogement adaptée.

APPELS À :

Gouverneur de Phnom Penh :

Kep Chuktema

Governor

Phnom Penh Municipality

#69, Blvd. Preah Monivong

Phnom Penh

Cambodge

Fax : + 855 23 426101

Courriers électroniques : phnompenh@phnompenh.gov.kh

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Gouverneur,*

Ministre de la Santé :

Mom Bunheng

Minister of Health
Ministry of Health
No 151-153 Kampuchea Krom Blvd.
Phnom Penh
Cambodge
Fax : + 855 23 426841
Courriers électroniques : webmaster@moh.gov.kh
Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Président de la Croix-Rouge cambodgienne :
Lok Chumteav Bun Rany Hun Sen
President, Cambodian Red Cross
#17, Street Cambodian Red Cross (street 180)
Phnom Penh
Cambodge
Courriers électroniques : info@redcross.org.kh
Formule d'appel : *Dear Lok Chumteav, / Monsieur,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Cambodge dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 23 JUILLET 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.